



Consécration des stoupas à Chanteloube

7 au 9 août 2023, Chanteloube, Route de la Côte de Jor, 24580 PLAZAC

(Accès au formulaire d'inscription en bas de page)

ORGANISATION

Cet événement est organisé par l'Association Cultuelle Guiana Kara. Cette association, régie par la loi du 9 décembre 1905, a été créée en 1992 à l'initiative de nos maîtres pour gérer les aspects « cultuels » (c'est à dire la pratique, les cérémonies, les édifices qui leur sont liés) de leurs activités.

Nous sommes immensément reconnaissants envers Sa Sainteté Sakya Gongma Trinchen Rinpotché, qui, répondant à la requête de nos maîtres, a accepté de conduire les cérémonies de consécration pendant trois jours, marquant ainsi l'achèvement de ce grand projet débuté en 2013.

LIEU & HORAIRES

Les cérémonies de consécration auront lieu sur le site de construction des stoupas, au lieu-dit Chanteloube.

https://www.google.com/maps/place/Stupas+de+Chanteloube/@45.0203881,1.062581,17.85z/data=!4m6!3m5!1s0x47ff573eb049c82b:0xa01cec03e09afe57!8m2!3d45.0202039!4d1.062704!16s%2Fg%2F11p6_wdd1?authuser=0

Les cérémonies débuteront le lundi 7 août vers 9h30. Les horaires des sessions seront annoncés selon l'évolution de la pratique.

INSCRIPTION

Pour un meilleur accueil des personnes qui assisteront à l'événement, afin de permettre de diffuser des informations en fonction des préparations il est **nécessaire de s'inscrire pour assister aux consécrationes**. Il n'y a pas de participation fixe à verser. En effet, s'agissant d'une activité cultuelle, elle n'est pas tarifée. Cependant, nous faisons appel à la générosité de tous ceux qui souhaitent contribuer pour rendre possible cet événement. Les frais à prévoir sont importants (voyages, visas, assurance, nourriture et hébergement, tshok et tout le nécessaire à la préparation et au déroulement des cérémonies), nous aurons besoin du soutien financier du plus grand nombre, en fonction des possibilités de chacun.

Les dons faits à une association cultuelle ouvrent droit à une réduction d'impôts pour les personnes redevables de l'impôt sur le revenu en France. L'article 200 du Code général des impôts, 1° - (e. prévoit une réduction d'impôt égale à 66 % du montant des sommes données, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

CONDITIONS SUR PLACE

Sur le site

L'événement **se déroulera en plein air**, avec les contraintes liées aux conditions météorologiques. En effet, le site de Chanteloube ne permet pas l'implantation d'installations qui puissent recevoir à l'abri tous ceux qui voudront y assister. Sa Sainteté et les officiants seront abrités, mais les personnes qui assisteront pourront s'installer librement sur le site, en dehors des zones réservées à l'organisation. Il est donc important de **prévoir de quoi se protéger de la pluie ou du soleil**.

Les parkings

Le site de Chanteloube ne permet le stationnement que d'un très petit nombre de véhicules. Le peu d'espace disponible sera réservé aux officiants et à l'organisation.

Les parkings situés au dessus de La Bicanderie, et qui auront servi pour les trois jours d'enseignements du 4 au 6 août, seront disponibles. Ceux-ci étant éloignés de Chanteloube d'environ 1,5 Km, un service de navettes sera mis en place. Le stationnement le long de la route de la Côte de Jor sera interdit. Il sera donc **obligatoire de garer les véhicules sur les parkings mis à disposition par l'organisation à La Bicanderie**, et de se rendre à pied à Chanteloube, ou d'emprunter les navettes aux horaires prévus.

La restauration

La restauration mise en place pendant les trois jours d'enseignements sera également disponible pendant les trois jours de consécration, sur le site de La Péchardie.

Nous enverrons des informations aux inscrits dès que possible.

IMPORTANT

Il n'y aura pas de garderie d'enfants. Les enfants sont les bienvenus, mais leurs parents doivent toujours rester conscients de leurs responsabilités. Certains endroits du site de Chanteloube peuvent représenter un danger pour les jeunes enfants. A aucun moment les parents ne devront laisser leurs enfants sans surveillance sur le site. L'association décline toute responsabilité en cas d'accident.

Les animaux ne seront pas autorisés sur le site.

Inscription : <https://vu.fr/WWfj>